VAUJANY

DAUPHINE-FRANCE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER DECEMBRE 2014

Date de convocation du conseil municipal : le 21 novembre 2014

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, Sylvie OLLIVIER, André BONSIGNORE, Jean-Luc BASSET, Antoine GIEU, Pierre-Emmanuel JACQUEMET, Mikaël THOMAS et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Marie-Claude CHANTELAUZE et Marianne MICHEL

Pouvoirs : Marie-Claude CHANTELAUZE à Yves GENEVOIS et Marianne MICHEL à Mikaël THOMAS

Secrétaire de séance : Monsieur Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune : www.mairie-de-vaujany.fr

- Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 24 octobre 2014.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget communal 2014 par décision modificative n°2 sans incidence sur l'équilibre budgétaire au vu des dernières écritures comptables.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster les chapitres du budget annexe Pôle Sports Loisirs par décision modificative n°2 sans incidence sur l'équilibre budgétaire au vu des dernières écritures comptables.
- Le Conseil décide d'adopter les durées d'amortissement du budget annexe Pôle Sports Loisirs et prend acte des écritures de 2013 à intervenir sur le budget 2014 pour un montant de 8 957.05 €.
- Le Conseil décide de transférer la somme de 1 584 707.37 € concernant les réseaux d'eau de l'état de l'actif du Budget Principal à l'état de l'actif du Budget Eau.
- Le Conseil approuve le protocole d'accord transactionnel avec la SARL IMMOBILIERE DU RAZ concernant les modalités de sécurisation des travaux de terrassements sur la parcelle communale F1145.
- Le Conseil sollicite l'inscription de l'opération de révision et d'élaboration du Plan d'Urbanisme Local (P.L.U.) au programme 2015 des dotations territoriales du Conseil Général de l'Isère pour l'attribution d'une subvention au taux maximal.
- Le Conseil approuve les avenants aux marchés de travaux de réalisation de la résidence de tourisme comme suit :
  - approuve l'avenant n°3, Lot 2 A « Gros œuvre » passé avec la société STGO pour un montant de 2 154.57 € HT ;
  - approuve l'avenant n°1, Lot 6 « Isolation thermique verticale – Doublages – Cloisons – Faux plafonds » passé avec la société MPCI pour un montant de 16 697.05 € HT ;
  - approuve l'avenant n°1, Lot 7 « Revêtements de carrelage - Faïence » passé avec la société SOGRECA pour un montant de 5 517.50 € HT ;
  - approuve l'avenant n°1, Lot 8 « Revêtements de sols collés » passé avec la société CIOLFI pour un montant de 561.61 € HT ;
  - approuve l'avenant n°2, Lot 12 « Electricité – Chauffage électrique – Courants faibles » passé avec la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES pour un montant de 18 226.00 € HT ;
  - approuve l'avenant n°2, Lot 13 « Plomberie Sanitaires Ventilation » passé avec la société VIARD GAUDIN pour un montant de 40 110.00 € HT ;
  - approuve l'avenant n°1, Lot 14 « VRD – Espaces verts - Serrurerie » passé avec la société CARRON pour un montant de 7 413.09 € HT ;
  - approuve l'avenant n°2, Lot 15 « Escaliers métalliques – Plancher technique métallique » passé avec la société CHARLY SERRURERIE pour un montant de 25 327.00 € HT.
- Le Conseil décide de confier la gestion du café-bar- brasserie, sis espace Pôle Loisirs, à Monsieur Frédéric MALET pour une redevance annuelle de 12 000 € TTC.

- Le Conseil approuve l'avenant n°1 à la convention de participation financière entre la Commune de Vaujany et le SIEPAVEO pour la réalisation des travaux de neige de culture pour un montant de 42 501.72 € HT.

- Le Conseil autorise le renouvellement de délégation de compétence au SIEPAVEO pour la gestion de l'espace Alpe d'Huez Grand Domaine VTT et approuve la clé de répartition 2014 relative aux frais de fonctionnement.

- Le Conseil approuve la convention de prestation de services avec l'ESF pour la gestion et l'entretien du Snow-Park, du 6 décembre 2014 au 25 avril 2015 pour un montant forfaitaire net de 14 500 €.

- Le Conseil approuve la convention de participation financière pour le fonctionnement de la navette entre Bourg d'Oisans et Vaujany pour la saison d'hiver 2014/2015 avec la SPL Oz-Vaujany.

- Le Conseil approuve la convention commerciale avec la SPL OZ VAUJANY pour la saison 2014 / 2015.

- Le Conseil décide de confier la gestion du stade de slalom communal au Club des Sports de Vaujany pour la durée de la saison d'hiver 2014/2015, approuve les termes de la convention tripartite entre la Commune, le Club des Sports et la SPL OZ VAUJANY et décide de verser au Club des Sports de Vaujany une subvention de 25 000 € pour la gestion du stade de slalom.

- Le Conseil approuve la convention de mise à disposition de matériel de curling avec la Commune d'Huez pour une durée de trois années calendaires sportives.

- Le Conseil approuve l'acquisition de deux tènements sections G1141 d'une superficie de 32 m^2 et G1142 d'une superficie de 155 m^2, au prix global et forfaitaire net vendeur de 5 000 €.

- Le Conseil approuve les nouveaux tarifs de la régie de recettes Pôle Sports Loisirs comme suit :
  - Location de l'aire de glace : 1 heure : 125.00 €
  - Location de l'aire de glace : (à compter de 10 heures de location de glace sur une courte durée): 85.00 €
  - Location de l'aire de glace : 1 heure (pour les fédérations et clubs): 65.00 € (minimum de 50h / an)
  - Espace forme : Carte de musculation à l'année : 125.00 €
  - Piscine : Location d'une ligne d'eau pendant 1h : 25.00 €

- Le Conseil approuve le principe de fonctionnement relatif à l'aménagement et l'annualisation du temps de travail des agents de l'Espace Loisirs et prend acte de la consultation du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

- Le Conseil approuve la note de fonctionnement du Pôle Enfance à l'usage des Agents et prend acte de la consultation du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

- Le Conseil approuve le règlement intérieur du Pôle Enfance à l'usage des familles et la mise en place d'un service périscolaire durant la saison d'hiver et fixe le tarif de ce service à 1€.

- Le Conseil donne son accord pour la gratification de fin d'année pour les agents de l'Office de tourisme ayant au moins 6 mois d'ancienneté, sur la base de 30% du salaire brut mensuel.

- Le Conseil approuve l'intégration de nouveaux tarifs dans la régie de recettes de la Résidence de tourisme « Les Hauts de la Drayre » pour la saison d'hiver 2014/2015 et fixe les tarifs pour la saison d'été 2015 ainsi pour le printemps et l'automne 2015.

Le Maire,

Yves GENEVOIS

MAIRIE DE VAUJANY
38114 (ISÈRE)